

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET
Service des Décorations

PREF66/CAB/MED/
affaire suivie par :
Brigitte ROUX
Fax : 04.68.34.68.51
Tél. : 04.68.51.65.27
Mél. : brigitte.roux@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

A R R E T E N°1398 du 3 mai 2005
accordant une récompense
pour Acte de **Courage** et de **Dévouement**

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret du 16 novembre 1901 relatif à l'attribution de récompense honorifique pour Actes de Courage et de Dévouement modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

VU la circulaire ministérielle n° 70-208 du 14 avril 1970 relative à la déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement,

VU le rapport de M. le directeur départemental de la Police aux Frontières des Pyrénées-Orientales en date du 25 avril 2005 ;

Considérant les qualités de courage et de dévouement dont a fait preuve le gardien de la paix Sandra NEEL, en fonction au service de la police aux frontières de Cerbère, qui n'a pas hésité le 26 mars 2005, à mettre sa vie en danger en interceptant une conductrice qui circulait à contresens sur une voie rapide. L'esprit d'initiative et le sang froid dont a fait preuve cet agent lors de cette intervention, a permis d'une part d'éviter de nombreuses collisions entre véhicules, et d'autre part l'interpellation de l'auteur du délit.

.../...

Adresse Postale : 24 quai Napoléon - 66051 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone :

Standard 04.68.31.66.66
D.R.C.I. 04.68.51.68.00

Renseignements :

MINTEL 3615 (AES 06) (01) 40 00 00 00
SERVEUR VOCAL 04.68.31.66.67

001

Sur proposition de M. le Directeur de Cabinet de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : La Médaille de Bronze pour Acte de Courage et de Dévouement est décernée à :

- Mme **Sandra NEEL**, née le 27 mai 1970 à Blois (41), gardien de la paix à la Direction départementale de la Police aux Frontières des Pyrénées-Orientales, chef de la brigade de roulement du S.P.A.F. de Cerbère.

Article 2 : M. Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le directeur départemental de la Police aux Frontières des Pyrénées-Orientales, au récipiendaire et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Perpignan, le - 3 MAI 2005

POUR AMPLIATION
Le Chef de bureau du Cabinet.


Robert ROUX

LE PREFET,
Original signé

Thierry LATASTE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET
Service des Décorations

PREF66/CAB/MED/
affaire suivie par :
Brigitte ROUX
Tél. : 04.68.51.65.27
Fax. : 04.68.34.68.51
Mél. : brigitte.roux@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE N° 1477/05 portant attribution de la Médaille de la Famille Française

PROMOTION DE MAI 2005

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret N° 82-938 du 28 octobre 1982 créant une médaille de la famille française et déléguant aux préfets le pouvoir de conférer cette décoration ;

VU l'arrêté du 15 mars 1983 pris pour l'application du décret du 28 octobre 1982 ;

VU l'avis de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures à la médaille de la famille française, réunie le 9 mai 2005 à la Préfecture ;

SUR la proposition de M. le Directeur de cabinet de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La médaille de la Famille Française est décernée aux personnes dont les noms suivent, afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation :

.../...

Adresse Postale : 24 quai Nadi-Carand - 66051 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66
 ☎ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements : ☎ MINITEL 3615 3478 66 (1 et 2 sur 3615 3478 66)
 ☎ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

003

MEDAILLE D'OR :

- **Mme BENEJEAN Georgette**
49, rue de Lattre de Tassigny – 66700 ARGELES-SUR-MER
- **Mme EGIDO Henriette**
HLM Saint-Louis, Bât. H, appt. 88 – 66000 PERPIGNAN
- **Mme PACICH Antoinette**
11, rue du Moulin – 66470 SAINTE-MARIE

MEDAILLE D'ARGENT :

- **Mme BERTHOZ Rose**
22, cité Los Clouzals – 66450 POLLESTRES
- **Mme DARTENSET Bernadette**
17, avenue Mozart – 66140 CANET EN ROUSSILLON
- **Mme FONOLLOSA Marie-Agnès**
7, rue des Platanes – 66680 CANOHES
- **Mme GLIZIERES Lucienne**
66300 CAMELAS
- **Mme VIGOUROUX Monique**
7, rue Vauban – 66200 THEZA

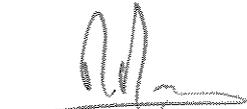
MEDAILLE DE BRONZE :

- **Mme CASTINEIRA Eliane**
46, bld Desnoyès, appt. 178 – 66000 PERPIGNAN
- **Mme CHETRIT Jeannine**
8, rue Joseph Andreu Toront – 66330 CABESTANY
- **Mme HEMER Fatima**
7, rue des Muscats – 66450 POLLESTRES
- **Mme MOLINER Marie**
8, impasse Los Clouzals – 66450 POLLESTRES
- **Mme SABATER Odile**
3, rue Cervantès – 66000 PERPIGNAN
- **Mme TAL'HOUARN Monique**
Place Manuel de Falla, résidence California Bt B 23 – 66000 PERPIGNAN

ARTICLE 2 : M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont une ampliation sera adressée à M. le Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale.

Perpignan, le **13 MAI 2005**

POUR AMPLIATION
Le Chef de bureau du Cabinet,



Robert ROUX

LE PREFET,

Thierry LATASTE